

DEPARTEMENT DES PYRENEES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
11/12/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Absents : 1
Procurations : 5
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

Approbation des opérations et modalités de financement au titre des demandes de la commune de Céret a l'obtention de la DETR et de la DSIL pour l'exercice 2025

=====

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix huit décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BELTRAN José, Adjoint, à M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal ; M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, à M. DUNYACH Denis, Adjoint ; M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire, M. REDONDO Simon, Conseiller Municipal, à M. ANGULO José, Adjoint, Mme QUER Martine, Conseillère Municipale, à Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale.

Absents :

M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine.

Vu l'appel à projet pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'exercice 2025, paru le 23 octobre 2024

Vu les conditions d'attribution des subventions au titre de la DETR et DSIL campagne 2025, seront retenus les opérations ayant fait l'objet d'une réflexion approfondie et qui sont y prêtes à démarrer dès le début de l'année 2025

Vu les Catégories d'opérations éligibles

Vu les modalités et calendrier de dépôt des dossiers fixés au 21 décembre 2024

Considérant que pour toute demande pour l'attribution de la DETR ou de la DSIL pour l'exercice 2025, le dossier doit obligatoirement être constitué d'une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, visée par le contrôle de légalité, adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement (plan de financement). Une décision du maire ou du président ne pourra être acceptée que si le conseil municipal ou syndical a approuvé au préalable l'opération et ses modalités de financement.

Considérant la politique volontariste de la commune en matière d'aménagements et d'organisation d'évènements sportifs et de soutien à la pratique du sport par et pour tous

Considérant que la commune souhaite mobiliser ces dispositifs pour 3 opérations, listée ci-après :

- DSIL : Création d'une salle de Boxe
- DETR – Priorité 1 : Création d'un Parking et son accès au Stade Fontdecave
- DETR – Priorité 2 : Création de deux terrains de Padel

Le Maire **EXPOSE** la vision de la commune en matière d'opération majeure à mettre en place pour le début de l'année 2025 :

L'année 2025 sera principalement marquée par l'image de Céret comme ville sportive/ le sport, vecteur de cohésion sociale :

L'engouement des céretans et habitants des communes voisines pour le sport, à tous les âges de la vie, nécessite de proposer des lieux de pratiques de qualité à haute valeur ajoutée.

La municipalité s'emploie depuis 2020 à réhabiliter son parc d'équipements sportifs au travers d'une politique volontariste autour des valeurs du sport, gage d'intégration sociale, d'égalité, du dépassement de soi et de l'entraide, et ce, tout particulièrement pour les jeunes.

L'année 2024 qui s'achève a notamment été marquée par l'organisation des Jeux Olympiques de Paris. L'occasion de célébrer les valeurs du sport par et pour tous. La commune de Céret est labellisée « Terre de Jeux 2024 », « ville active et sportive » et est également une « Petite Ville de Demain ».

Ainsi la commune souhaite proposer de nouveaux espaces pour la pratique des sports de combats et sport de raquette

Une opération d'envergure axée sur la réhabilitation globale du stade Fontdecave. Cet équipement est utilisé la journée par les 888 élèves du Lycée Deodat de Séverac, et en soirée par les associations sportives, notamment le rugby qui utilise le stade de Fondecave (l'équipe de rugby est la deuxième du département, le club existe depuis 1920 et il se maintient à un haut niveau. • La rénovation et l'ajout d'équipements vise à l'adapter aux exigences de ce niveau et de lui donner une ampleur régionale).

Enfin, des activités extra-scolaires sont parfois proposées. Cette opération sera déclinée en plusieurs projets.

L'objet de la présente demande consiste à répondre à la fois aux besoins :

- des usagers de l'équipement de pouvoir stationner aux abords,
- de désengorger le centre-ville lors des marchés hebdomadaires et ainsi, mettre en place une des actions phares de ce quartier dans le cadre du nouveau plan de circulation et anticiper les futurs aménagements prévus.

Le projet global quant à lui s'articulera autour de la :

- Construction d'un bâtiment réceptif
- Construction d'un auvent
- Création d'un parking
- Mise en conformité du stade et adaptation des installations aux problèmes de sécheresse

Ces actions sont toutes inscrites dans les divers contrats de partenariats qui nous lie avec l'Etat et la Région :

-la convention ORT d'une part et s'intègre ainsi à la stratégie du Contrat de Réussite de la Transition Ecologique du Pays Pyrénées Méditerranée mais également en étant reconduit comme Bourg Centre Occitanie dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée.

La commune de Céret renforce ainsi la fonction de centralité de la commune et l'attractivité du centre-ville, pour un espace urbain où il fait bon vivre.

Il est proposé d'adopter les opérations ci-dessous, conformément aux plans de financements proposés comme suit :

STADE FOUNTCALDE - CREATION D'UNE SALLE DE BOXE

FINANCEURS	Montant €
ETAT DSIL 1 – 20 %	146 324,00 €
ETAT ANS – 2%	18 000,00 €
Conseil Régional BCO structurant – 20 %	146 324,00 €
Conseil Départemental 66 ADES 2025 – 21 %	150 000,00 €

CCV – Fonds de concours 2025 - 17%	123 000,00 €
Autofinancement - 20 %	147 972,00 €
Total	731 620,00 €

REQUALIFICATION DU STADE FONDECAVE – projet global 2025-2027

FINANCEURS	Montant €
ETAT DETR 1 (2025) – 4 %	150 000,00 €
ETAT DETR 1 (2026) – 4 %	150 000,00 €
ETAT ANS 2025 – 3%	100 000,00 €
Conseil Régional BCO structurant 2026 – 11 %	400 000,00 €
Conseil Départemental 66 PVD2025 4 %	150 000,00 €
Conseil Départemental 66 ADES 2026 – 4 %	150 000,00 €
CCV – Fonds de concours 2025 – 3. %	100 000,00 €
Autofinancement - 68 %	2 515 000,00 €
Total	3 715 000,00 €

REQUALIFICATION DU STADE FONDECAVE – **Détail Tranche 1 – 1^{er} semestre 2025**

FINANCEURS	Montant €
ETAT DETR 1 – 22 %	150 000,00 €
Conseil Départemental 66 PVD2025 22 %	150 000,00 €
CCV – Fonds de concours 2025 - 15 %	100 000,00 €
Autofinancement - 41 %	275 000,00 €
Total	675 000,00 €

REQUALIFICATION DU STADE FONDECAVE – **Détail Tranche 2 – 1^{er} semestre 2026**

FINANCEURS	Montant €
ETAT ANS –9 %	100 000,00 €
Autofinancement - 91 %	1 000 000,00 €
Total	1 100 000,00 €



REQUALIFICATION DU STADE FONDECAVE – **Détail Tranche 3 – 2027**

FINANCEURS	Montant €
ETAT DETR 1 (2026) – 8%	150 000,00 €
Conseil Régional BCO structurant 2026 – 21%	400 000,00 €
Conseil Départemental 66 ADES 2026 – 8 %	150 000,00 €
Autofinancement – 63 %	1 240 000,00 €
Total	1 940 000,00 €

STADE FOUNTCALDE - CREATION DE DEUX TERRAINS DE PADEL

FINANCEURS	Montant €
ETAT DETR 2 – 47 %	70 000,00 €
Conseil Régional AAP sport santé bien-être – 13 %	20 000,00 €
Conseil Départemental 66 – 13 %	20 000,00 €
CCV – Fonds de concours 2025 - 7 %	10 000,00 €
Autofinancement - 20 %	30 550,00 €
Total	150 550,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** les opérations et modalités de financement des actions proposées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.


Le Maire de CERET
Michel COSTE


Le secrétaire de séance,
Géraldine BOURDIN

Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.